

Annexe IV**Tableau de correspondance d'épreuves**

CAP « déménageur professionnel » (Arrêté du 7 septembre 1992 modifié par un arrêté du 23 août 1993) Dernière session 2011	CAP « déménageur sur véhicule utilitaire léger » (Défini par le présent arrêté) 1ère session 2012
Domaine professionnel	
EP2 - Technologie professionnelle (1)	EP1 - Analyse d'une situation professionnelle
EP1 - Travaux professionnels (2) - exécution d'un déménagement - mise en œuvre et maintenance des matériels	EP2 - Réalisation du déménagement
	EP3 - Réalisation d'activités spécifiques
Domaine général	
EG1 - Français et histoire-géographie-éducation civique	EG1 - Français et histoire-géographie-éducation civique
EG2 - mathématiques-sciences physiques et chimiques	EG2 - Mathématiques-sciences physiques et chimiques
EG3 - Éducation physique et sportive	EG3 - Éducation physique et sportive
Épreuve facultative de langue étrangère	Épreuve facultative de langue étrangère

À la demande des candidats et pendant la durée de validité des notes :

(1) La note obtenue à l'épreuve EP2 « Technologie professionnelle » du diplôme régi par les dispositions de l'arrêté du 7 septembre 1992 modifié peut être reportée sur l'épreuve EP1 « Analyse d'une situation professionnelle » du diplôme régi par le présent arrêté.

(2) La note obtenue à l'épreuve EP1 « Travaux professionnels - Exécution d'un déménagement et mise en œuvre ou maintenance des matériels » du diplôme régi par les dispositions de l'arrêté du 7 septembre 1992 modifié peut être reportée sur l'épreuve EP2 « Réalisation du déménagement » du diplôme régi par le présent arrêté.